



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Arabie Saoudite

Question écrite n° 72110

### Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'application inacceptable de la peine capitale en Arabie Saoudite. Encore récemment, au début de l'année 2002, trois personnes ont été condamnées à mort et décapitées, leur seul « crime » au regard de la charia appliquée dans ce pays étant d'être homosexuel. Aussi il lui demande la position que le Quai d'Orsay a prise sur ce sujet après ces meurtres affreux, et quelles seront les conséquences sur la politique étrangère française vis-à-vis de ce pays qui applique avec barbarie une politique contraire à ce que la France, si elle veut rester fidèle à sa tradition et à ses principes, peut accepter.

### Texte de la réponse

Avec ses partenaires de l'Union européenne, la France a exprimé avec la plus grande clarté, dans le cadre de la commission des droits de l'homme des Nations unies, les préoccupations que lui inspire la situation des droits de l'homme en Arabie Saoudite. La peine de mort à laquelle elle est opposée, pour quelque motif que ce soit et dans tout pays, fait naturellement partie des thèmes prioritaires, conformément aux orientations, adoptées en 1998, par l'UE à l'égard des pays tiers. Ainsi l'Union européenne a effectué, en juin dernier à Riyad, une démarche auprès des autorités saoudiennes en vue d'exposer sa ligne de conduite et sa politique en matière de droits de l'homme. Cette question, sous tous ses aspects, fait régulièrement l'objet de discussions dans le cadre du dialogue politique, au niveau ministériel, entre les Quinze et le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe, dont l'Arabie est membre. La France, qui entretient des relations bilatérales confiantes avec le royaume, s'efforce en outre de saisir toute occasion pour faire passer les messages utiles afin de faire prévaloir les principes universels de tolérance et de respect de la vie. La récente exécution par la décapitation de trois homosexuels saoudiens accusés de « sodomie, mariage entre eux et séduction de jeunes et d'enfants », a soulevé une forte émotion en France et dans de nombreux autres pays. A la suite de cette affaire, l'Union européenne a aussitôt demandé aux chefs de mission des Etats membres à Riyad de rassembler toutes les informations permettant de réagir de la manière la plus efficace et la plus adaptée. La France a clairement indiqué à ses partenaires qu'elle était en faveur d'une démarche de l'UE auprès des autorités saoudiennes en vue de rappeler son opposition de principe à la peine de mort. Elle continuera, en liaison avec ses partenaires de l'Union européenne, de tenter de faire progresser en Arabie les principes universels auxquels elle souscrit et qu'elle défend.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude Goasguen](#)

**Circonscription :** Paris (14<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72110

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 janvier 2002, page 226

**Réponse publiée le** : 18 mars 2002, page 1517